

27 mars 1973

LES ÉTATS-UNIS INTERDISENT LE SURVOL DE LEUR TERRITOIRE PAR DES AVIONS CIVILS À VITESSE SUPERSONIQUE

Washington (A.F.P.). - L'Administration fédérale de l'aviation (F.A.A.) a adopté, **mardi 27 mars**, une décision interdisant à partir du **27 avril prochain le survol des Etats-Unis à des vitesses supersoniques par des appareils civils**. Cette décision, attendue depuis longtemps, confirme que Concorde et le Tupolev 144 soviétique ne pourront survoler le territoire des Etats-Unis, en règle générale, qu'à vitesse subsonique.

Les mesures de la F.A.A. concernent tous les vols civils à vitesse supersonique « sauf dans les cas où il a été démontré que cela ne causerait pas de ***bang*** sonique mesurable au sol ». L'Administration fédérale de l'aéronautique n'a aucune autorité sur les vols militaires supersoniques.

Les deux compagnies américaines Pan Am et Trans World Airlines, qui avaient décidé d'abandonner leurs options sur Concorde au début de février, n'ont pas été Influencées par l'attente de cette mesure. Elles se proposaient, en effet, d'exploiter l'appareil sur l'Atlantique et non au-dessus du territoire américain.